

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 JUIN 2008

OBJET : PROGRAMMATION DE L'ETE 2008 ORGANISÉE PAR LE CENTRE D'ART "LA MALMAISON"
COMMISSION : CULTURE
Du : 16 JUIN 2008
RAPPORTEUR : ERIC HARSON

Pour l'été 2008, le Centre d'Art « La Malmaison » célèbre l'art sous toutes ses formes photographique, musical, pictural et sculptural, dans divers lieux culturels cannois : au Centre d'Art « La Malmaison », à l'Espace Miramar et à la Villa Domergue.

1. Organisation d'une exposition du photographe Julien CHATELIN intitulée « Israël borderline » du 5 juillet au 28 septembre 2008 à l'Espace Miramar :

La Ville de Cannes a programmé une exposition consacrée au photographe Julien CHATELIN intitulée « Israël borderline » (Commissaire de l'exposition : Frédéric BALLESTER).

Un séjour de plusieurs années en Israël a permis à Julien CHATELIN de se forger un point de vue sur une société israélienne proteiforme façonnée par plus de 60 ans de conflits et par l'arrivée de vagues d'immigrations d'Europe, d'Afrique du Nord, d'Ethiopie et de l'ex-Union Soviétique. C'est à travers la jeunesse que ce grand reporter nous propose un voyage aux confins de la société israélienne. De la jeunesse résolument laïque de Tel-Aviv aux communautés ultra orthodoxes de Jérusalem, des colons messianiques de Cisjordanie aux militants de gauche, différents aspects de cette jeunesse sont représentés. Ils laissent présager du devenir d'une société qui lui est apparue fragmentée, atomisée, au bord de l'implosion.

L'artiste, Julien CHATELIN, propose de mettre à disposition de la Ville de Cannes 70 photographies, 376 catalogues correspondant à cette exposition au tarif préférentiel de 28,21 € TTC, et 112 catalogues à titre gratuit, selon un partenariat défini dans la convention ci-jointe. La Ville souhaite acquérir 8 photographies, présentées dans le cadre de l'exposition « *Israël borderline* », ainsi qu'une photographie du sculpteur Antonio St Silvestre, réalisée par Julien Chatelin, l'ensemble pour un montant de 20.000 €.

L'accès au public est payant : 4 € tarif plein, 2 € tarif réduit. Ce tarif autorise également l'accès à l'exposition du photographe Julien CHATELIN « Israël borderline » présentée au Centre d'Art « La Malmaison ». Les conditions de tarifs réduits et de gratuité sont identiques à celles définies dans la délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2007 relative à la politique tarifaire.

Un ensemble de documents est présenté à la vente : affichettes : 5 € / unité, catalogues : 31 €/unité.

L'ensemble de cette opération représente un coût global prévisionnel de 61.306,95 € (répartition des dépenses selon le budget prévisionnel annexé).

Le montant prévisionnel des recettes s'élève à 4.800 € pour l'exercice 2008 (droits d'entrée, conférences, vente de catalogues, et de produits dérivés).

2. Organisation d'une exposition du sculpteur Antonio SAINT SILVESTRE intitulée « Le Monde est fou, j'adore » du 5 juillet au 30 novembre 2008 au Centre d'Art « La Malmaison »

La Ville de Cannes propose une exposition consacrée au sculpteur Antonio Saint Silvestre, intitulée « Le monde est fou, j'adore » (Commissaire de l'exposition : Frédéric BALLESTER).

Antonio SAINT SILVESTRE est né en 1946 au Mozambique, pays dont la culture est à l'origine de son goût pour la vie, la couleur, le primitif, le mystère, dans une sensualité exubérante. Les sculptures présentées dans le cadre de cette exposition illustrent le monde d'aujourd'hui avec beaucoup de clairvoyance, dans un style hyperréaliste. Il s'agit d'un ensemble de petits personnages qui, sous leurs couleurs vives et leurs airs enfantins, renvoient à la douleur du monde.

L'artiste propose de mettre à disposition de la Ville 53 sculptures et 17 sculptures proviendront de divers collectionneurs (le nombre d'oeuvres peut faire l'objet de modification jusqu'au montage de l'exposition), 838 catalogues de l'exposition au tarif préférentiel de 24,57 € TTC, et 662 catalogues cédés à titre gratuit selon des modalités définies dans la convention de partenariat ci-jointe.

Le vernissage aura lieu le 4 juillet 2008 à 18h30.

Les tarifs pratiqués sont les suivants :

- 4 € tarif plein, 2 € tarif réduit. Ce tarif autorise également l'accès à l'exposition du photographe Julien CHATELIN « Israël borderline » présentée à l'Espace Miramar. Les conditions de tarifs réduits et de gratuité sont identiques à celles définies dans la délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2007 relative à la politique tarifaire.

- 40 € visite conférence pour les associations cannoises, 60 € visite conférence pour les groupes.

Un ensemble de documents est présenté à la vente : affichettes 5 € / unité, cartes postales 1€/ unité, catalogues couleurs : 27 € / unité.

L'ensemble de cette opération représente un coût global prévisionnel de 85.508,66 € (répartition des dépenses selon le budget prévisionnel annexé).

Le montant prévisionnel des recettes s'élève à 24.820 € pour l'exercice 2008 (droits d'entrée, conférences, vente de catalogues, et de produits dérivés).

3. Expositions présentées dans le cadre de l'ouverture au public de la Villa Domergue du 11 juillet au 28 septembre 2008

La Ville propose de découvrir la Villa Domergue sous un nouveau jour notamment à travers la présentation de :

- 12 toiles décoratives de grand format, réalisées par Jean Gabriel Domergue à l'occasion d'une fête vénitienne en 1927. Il s'agit d'oeuvres achetées par la Ville en 2006 destinées à compléter la donation effectuée par l'artiste et son épouse en 1979. Restaurées en 2007, elles sont présentées pour la première fois au public ;

- 30 sculptures récentes en céramique réalisées par Stefan SZCZESNY. Il s'agit de femmes stylisées, aux couleurs vives. Les modalités de prêt de ces œuvres ont été définies dans une convention ci-jointe (le nombre d'oeuvres peut faire l'objet de modification jusqu'au montage de l'exposition).

Le vernissage aura lieu le 10 juillet 2008 à 18h30.

L'accès au public sera payant : 4 € tarif plein, 2 € tarif réduit. Les conditions de tarifs réduits et de gratuité sont identiques à celles définies dans la délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2007 relative à la politique tarifaire.

Un ensemble de documents est présenté à la vente : affichettes : 5 €/ unité, cartes postales : 1 €/ unité, brochure relative aux douze toiles réalisés à l'occasion de la fête vénitienne en 1927: 5 €.

L'ensemble de cette opération représente un coût global prévisionnel de 21 862,44 € (répartition des dépenses selon le budget prévisionnel annexé).

Le montant prévisionnel des recettes s'élève à 650 € pour l'exercice 2008 (droits d'entrée, conférences, vente de catalogues et de produits dérivés).

La Commission Culture a été consultée lors de sa séance du 16 juin 2008.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver l'organisation de l'exposition, « Israël borderline » présentée du 5 juillet au 28 septembre 2008 à l'Espace Miramar; autoriser la signature de la convention entre le photographe Julien CHATELIN et la Ville de Cannes (ci-jointe) établissant les conditions de prêt des œuvres ainsi que les conditions de réalisation et de vente du catalogue, autoriser la remise à titre gracieux de 200 catalogues dans le cadre de la promotion de la Ville ; autoriser la remise à titre gracieux de 50 affichettes à Julien Chatelin ;

- approuver l'organisation de l'exposition « Le monde est fou, j'adore », présentée 5 juillet au 30 novembre 2008 au Centre d'Art « La Malmaison », autoriser la signature de la convention entre le sculpteur Antonio SAINT SILVESTRE et la Ville de Cannes (ci-jointe) établissant les conditions de prêt des œuvres, de réalisation et de vente de catalogues, autoriser la remise à titre gracieux de 500 catalogues dans le cadre de la promotion de la Ville, autoriser la remise à titre gracieux de 32 catalogues aux services de documentation des établissements scolaires cannois ; autoriser la remise à titre gracieux de 300 affichettes et de 10 grandes affiches au sculpteur ;
- approuver dans le cadre de l'ouverture de la Villa Domergue, la présentation des œuvres de Stefan SZCZESNY, du 11 juillet au 28 septembre 2008, autoriser la signature de la convention définissant ce partenariat, autoriser la remise à titre gracieux de 500 brochures relatives aux toiles de la fête vénitienne de 1927, dans le cadre de la promotion de la Ville ;
- autoriser le règlement des frais relatifs à l'organisation des expositions temporaires citées ci-dessus, frais qui seront prélevés sur les crédits du budget de la Direction des Affaires Culturelles, du Cabinet du Maire-Département Communication, de la Direction des Affaires Juridiques Immobilières et Maritimes (les imputations budgétaires sont précisées dans le budget prévisionnel ci-joint) ;
- approuver les tarifs pratiqués pendant ces manifestations ;
- autoriser Monsieur le Député-Maire, ou défaut Monsieur l'Adjoint délégué à la Culture et à l'Enseignement Culturel, à signer lesdites conventions.

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION INTITULEE

« *Israël borderline !* » (du 5 juillet au 28 septembre 2008)

Dans le cadre des manifestations organisées par la Ville de Cannes, une exposition consacrée au photographe Julien CHATELIN, a été programmée, et qui s'intitule « *Israël borderline!* »

L'exposition se déroulera du 5 juillet au 28 septembre 2008 à l'Espace Miramar.

Le photographe souhaite s'associer à la Ville de Cannes dans le cadre de l'organisation de cette manifestation. Pour ce faire, il propose de prêter des œuvres et de réaliser le catalogue de l'exposition selon les modalités définies ci-dessous.

C'est pourquoi, entre :

La Ville de Cannes, représentée par son Député-maire, Monsieur Bernard BROCHAND, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2008, ci-après dénommée « la Ville », d'une part,

Et:

Le photographe Julien Chatelin, domicilié au 32 rue Poulet, 75018 PARIS, d'autre part,

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Dans le cadre des manifestations organisées par la Ville de Cannes, une exposition consacrée au photographe Julien Chatelin, est programmée, qui s'intitule « *Israël borderline!* »

L'exposition se déroulera du 5 juillet au 28 septembre 2008, à l'Espace Miramar.

Cette exposition est organisée selon un partenariat qui s'appuie sur les conditions suivantes :

- La mise à disposition gratuite par l'artiste de 70 photographies et de 112 catalogues,
- L'engagement par la Ville de contribuer à la réalisation du catalogue de l'exposition par l'achat de 376 exemplaires de ce document, catalogue dont la réalisation est prise en charge par l'artiste,
- L'achat par la Ville de 8 photographies de cette exposition, ainsi qu'une photographie du sculpteur Antonio St Silvestre, réalisée par Julien Chatelin, dans le cadre d'une commande destinée à être intégrée à l'exposition « *Le monde est fou, j'adore* », présentée à La Malmaison pendant l'été 2008.

ARTICLE 2 : COMMISSARIAT DE L'EXPOSITION

Le commissariat de l'exposition est assuré par Monsieur Frédéric Ballester, directeur du Centre d'Art La Malmaison. Il a également la responsabilité d'organiser la charte graphique de l'exposition mais aussi, le suivi de la conception et de la réalisation du catalogue, du carton d'invitation, de l'affiche et du kakémono.

ARTICLE 3 : VERNISSAGE

5000 cartons d'invitations sont réalisés et envoyés par la Ville (200 cartons sont à disposition du photographe Julien Chatelin).

Le vernissage a lieu le vendredi 4 juillet 2008 à 11 h30 et sera à la charge de la ville. Il est suivi d'un dîner en fin de soirée auquel le photographe pourra inviter 10 personnes.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE REALISATION DU CATALOGUE

a) conception du catalogue :

La conception intellectuelle du catalogue est confiée au Directeur du Centre d'Art La Malmaison.

La mise en page, l'édition et la diffusion du catalogue sont effectuées par le photographe, dans l'esprit des publications réalisées par le Centre d'Art La Malmaison (mise en page adaptée, photogravures de grande qualité à partir documents photographiques de qualité, impression soumise à l'exactitude des couleurs originelles des oeuvres) en concertation avec le commissaire à l'exposition. Dans le cadre de la réalisation de ce catalogue de 160 pages, un numéro ISBN devra être obtenu par le photographe.

Devront être soumis pour accord, au commissaire à l'exposition :

la vérification de l'esprit graphique (selon la chartre graphique) et éditorial en adéquation avec celui du Centre d'Art La Malmaison,
la mise en page

l'état d'avancement (le projet, la maquette complète, la finalisation et l'exécution du catalogue).

Tous les frais relatifs à la réalisation pratique du catalogue sont pris en charge par le photographe.

Les catalogues sont remis à la Ville de Cannes au plus tard le 3 juillet 2008.

b) conditions de vente du catalogue

Le photographe s'engage à mettre à disposition de la Ville de Cannes 376 exemplaires du catalogue au prix préférentiel de 28, 21 € TTC et de 112 catalogues à titre gratuit.

La Ville de Cannes est libre d'utiliser ces catalogues dans le cadre des relations protocolaires, mais aussi de les mettre en vente au prix public de 31 €.

c) Conditions de paiement du catalogue

La Ville de Cannes s'engage à payer à Julien Chatelin la somme de 10.606,95 € TTC, sur la ligne budgétaire 6078, fonction 322 de l'exercice 2008.

ARTICLE 5 : CONDITION DU PRET D'ŒUVRES

a) Descriptif du prêt d'œuvres :

Le photographe s'engage à mettre à disposition de la Ville 70 photographies correspondant à un reportage effectué sur la société israélienne entre 2004 et 2006.

- 70 photographies de 52X52cm avec cadre bois et verre épaisseur 5 cm,
- 1 photographie de 1,20mX2m contre collée.

b) Conservation - Sécurité des œuvres :

- conformément à l'article 1880 du Code civil, l'emprunteur est tenu de veiller à la garde et à la conservation de la chose prêtée. Il ne peut s'en servir qu'à l'usage déterminé par la convention.
- l'emprunteur s'engage à prendre toutes les précautions requises pour conserver dans leur état les œuvres prêtées.
- l'emprunteur est tenu de veiller à ce que les mesures de sécurité contre le vol et le vandalisme soient prises.
- les œuvres doivent être garanties par des mesures de sécurité : surveillance permanente des salles pendant les heures d'exposition et alarme de nuit.

c) Assurances - Transport :

Assurances :

- les frais d'assurances sont à la charge de l'emprunteur,
- les œuvres sont assurées clou à clou soit pour une valeur totale de « 71 500 € ».

Transport :

- les frais de transport des œuvres, retirées chez le photographe, sont pris en charge par l'emprunteur.
- le transport s'effectue par une entreprise spécialisée (la Société Aget, transporteur des Musées Nationaux et des Grandes Expositions, domiciliée à Marseille), en marché avec la Ville.

d) Prix de la mise à disposition :

Le prêteur met à disposition de la Ville de Cannes, à titre gratuit,

- pour la durée de l'exposition du 5 juillet au dimanche 28 septembre 2008 et 9 jours pour le montage et le démontage.
- 70 photographies.

Les œuvres doivent être impérativement livrées à Cannes, au plus tard le samedi 28 juin 2008.

e) Identification de l'état des pièces :

Un état descriptif est effectué par les cocontractants au départ et à l'arrivée des œuvres pour la Ville, par le transporteur, M. Roland Aget de la société Léon AGET, domiciliée à Marseille. Il en est de même pour le retour.

ARTICLE 6 : PUBLICATIONS

En complément au catalogue, la Ville réalise :

- une affiche : 40 x 60 cm (50 exemplaires seront mis à disposition gratuite de Julien Chatelin)
- cartons d'invitation

ARTICLE 7 : RELATIONS AVEC LA PRESSE

Un dossier de presse est réalisé par l'emprunteur, en charge des relations avec la presse. Cette mission est assurée par une attachée de presse des Musées Nationaux. Le dossier est envoyé à plus de 300 journalistes nationaux et européens.

Une revue de presse est réalisée par l'attachée de presse à la fin de l'exposition, sous le contrôle du Centre d'Art La Malmaison. Un exemplaire sera remis au photographe.

ARTICLE 8 : DROITS D'AUTEUR

Les droits d'auteur correspondant aux droits de reproduction relatifs à l'édition des affiches, des cartons d'invitation, du catalogue, du site Internet de la Ville et divers imprimés relatifs à l'exposition sont cédés gratuitement à la Ville.

La mention Julien Chatelin copyright est intégrée sur tous les supports réalisés.

ARTICLE 9 : PLAN DE COMMUNICATION

Le prêteur s'engage à accepter l'utilisation pour la presse à titre gratuit de visuels des œuvres correspondant à cette exposition.

Le Ville s'engage à promouvoir l'exposition (achat d'espaces publicitaires, médiation). Le prêteur autorise la Ville à éditer des cartes postales et cède les droits y afférents.

ARTICLE 10 : ACHAT D'ŒUVRES

La Ville souhaite acquérir 8 photographies présentées dans le cadre de l'exposition « *Israël borderline* », ainsi qu'une photographie du sculpteur Antonio St Silvestre, réalisée par Julien Chatelin, destinée à être intégrée à l'exposition « *Le monde est fou, j'adore !* », présentée à la Malmaison pendant l'été 2008.

En contre partie, la Ville s'engage à payer la somme de 20 000 € au photographe, somme qui sera prélevée sur le compte n°ligne de crédit 3017-Nature 2161-fonction 30.

ARTICLE 11 : APPLICATION DU CONTRAT

Le présent contrat est régi par les dispositions des articles 1874 à 1891 du Code Civil pour une période allant du 4 juillet au 28 septembre 2008.

Le prêteur est tenu de signer et de renvoyer dans un délai de sept jours après réception le contrat signé.

ARTICLE 12 : CONTESTATION • COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents dans le ressort juridique du lieu de conclusion du présent contrat.

Le Photographe,

Julien Chatelin

Fait à CANNES, le
En quatre exemplaires,
Le / /
Pour la Ville de Cannes,
Le Député-Maire,

Bernard BROCHAND

**budget prévisionnel de l'exposition "CHATELIN "Israël border line"
du 5 Juillet au 28 septembre 2008**

1) Dépenses

Imputation	Objet	Montants
<i>fonctionnement</i>		
6236	Communication (budget DAPREP)	2 400,00 €
6078	Achat de catalogues (budget DAPREP)	10 606,95 €
6247	Transports	
	2 billets avion artiste	1 000,00 €
	1 billet avion journaliste	500,00 €
6257	Hébergement	
	2 chambres à 100 € -2 nuitées (invités)	400,00 €
	1 chambre à 100 € pour un journaliste	100,00 €
6257	Repas	
	pour l'artiste et un pour un journaliste à 25,00 €	250,00 €
6231	Insertions publicitaires (budget DAPREP)	6 000,00 €
6238	Affiches distribution	1 000,00 €
6042	Reportage	500,00 €
6238	Flyers	650,00 €
	2000 exemplaire	
651	Droits d'auteur (cédés)	
616	Assurance (budget Affaires juridiques)	2 000,00 €
6042	Attaché de presse	6 200,00 €
6042	Traduction	2 000,00 €
	français/anglais	
60632	Petit matériel	5 500,00 €
	Cartels, divers	
6257	Vernissage	
	Cocktail 400 personnes	1 500,00 €
	Repas 20 personnes	700,00 €
	Total fonctionnement	41 306,95 €
<i>investissement</i>		
2161	Achat de 9 photographies	20 000,00 €
	Total dépenses	61 306,95 €
 2) Recettes		
7078	Vente d'ouvrages	3 000,00 €
7062	Droits d'entrées	1 800,00 €
	TOTAL RECETTES	4 800,00 €

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION INTITULEE

« *Le monde est fou, j'adore !* » (du 5 juillet au 30 novembre 2008)

Dans le cadre des manifestations organisées par la Ville de Cannes, une exposition consacrée au sculpteur Antonio Saint Silvestre, a été programmée, et qui s'intitule « *Le monde est fou, j'adore !* »
L'exposition se déroulera du 5 juillet au 30 novembre 2008, au Centre d'Art La Malmaison.

Le sculpteur Antonio Saint Silvestre souhaite s'associer à la Ville de Cannes dans le cadre de l'organisation de cette manifestation. Pour ce faire, il propose de prêter des œuvres et d'éditer le catalogue lié à cette exposition selon les modalités définies ci-dessous.

C'est pourquoi, entre :

La Ville de Cannes, représentée par son Député-Maire, Monsieur Bernard BROCHAND, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2008, ci- après dénommée « la Ville », d'une part,

Et:

Le sculpteur Antonio Saint Silvestre, domicilié 7, rue Hautefeuille, 75006 Paris, d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Dans le cadre des manifestations organisées par la Ville de Cannes, une exposition consacrée au sculpteur Antonio Saint Silvestre, a été programmée, et qui s'intitule « *Le monde est fou, j'adore !* »

L'exposition se déroule du 5 juillet au 30 novembre 2008 au Centre d'Art La Malmaison.

Le sculpteur Antonio Saint Silvestre souhaite s'associer à cette manifestation par le prêt d'oeuvres et la prise en charge de la réalisation du catalogue.

Cette exposition est organisée selon un partenariat qui s'appuie sur les conditions suivantes :

- La mise à disposition gratuite de 70 sculptures par l'artiste, et la cession gratuite de 662 catalogues,
- L'engagement par la Ville de contribuer à la réalisation du catalogue de l'exposition par l'achat de 838 autres exemplaires de ce document, catalogue dont la réalisation est prise en charge par l'artiste.

ARTICLE 2 : COMMISSARIAT DE L'EXPOSITION

Le commissariat de l'exposition est assuré par Monsieur Frédéric Ballester, directeur du Centre d'Art La Malmaison.

Il a également la responsabilité d'organiser la charte graphique de l'exposition mais aussi le suivi de la conception et de la réalisation du catalogue, du carton d'invitation, de l'affiche et du kakémono.

ARTICLE 3 : VERNISSAGE

5000 cartons d'invitations sont réalisés et envoyés par la ville (500 cartons sont à disposition du sculpteur Antonio Saint Silvestre).

Le vernissage a lieu le vendredi 4 juillet 2008 à 18h30 et sera à la charge de la Ville. Il est suivi d'un dîner auquel le sculpteur pourra inviter 10 personnes.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE REALISATION DU CATALOGUE

a) conception du catalogue :

La conception intellectuelle du catalogue est confiée au commissaire des expositions de la Ville de Cannes.

La mise en page, l'édition et la diffusion du catalogue sont effectuées par le sculpteur, dans l'esprit des publications réalisées par le Centre d'Art La Malmaison (mise en page adaptée, photogravures de grande qualité à partir de bons documents photographiques, impression soumise à l'exactitude des couleurs originelles des oeuvres) en concertation avec le commissaire à l'exposition. Dans le cadre de la réalisation de ce catalogue de 96 pages, un numéro ISBN devra être obtenu par le sculpteur.

Devront être soumis pour accord, au commissaire à l'exposition :

la vérification de l'esprit graphique (selon la chartre graphique) et éditorial en adéquation avec celui du Centre d'Art La Malmaison,

- la mise en page, l'état d'avancement (le projet, la maquette complète, la finalisation et l'exécution du catalogue), la mise en couverture de l'affiche de l'exposition.

Tous les frais relatifs à la réalisation pratique du catalogue sont pris en charge par le sculpteur.

Les catalogues sont remis à la Ville de Cannes au plus tard le 3 juillet 2008.

b) conditions de vente du catalogue

Le sculpteur s'engage à mettre à disposition de la Ville de Cannes 838 exemplaires du catalogue au prix préférentiel de 24,57 € TTC par unité, et 662 catalogues à titre gratuit.

La Ville de Cannes est libre d'utiliser ces catalogues dans le cadre des relations protocolaires, mais aussi de les mettre en vente au prix public de 27 €.

c) Conditions de paiement du catalogue

La Ville de Cannes s'engage à payer à Antonio Saint Sylvestre la somme de 20 589,66 € TTC €, sur la ligne budgétaire 6078, fonction 322 de l'exercice 2008.

ARTICLE 5 : CONDITION DU PRET D'ŒUVRES

a) Descriptif du prêt d'œuvres :

Le sculpteur s'engage à mettre à disposition de la Ville 53 sculptures (17 sculptures proviendront de divers collectionneurs, le nombre d'œuvres peut faire l'objet de modification jusqu'au montage de l'exposition, dont la liste est jointe au présent contrat).

b) Conservation - Sécurité des œuvres :

- conformément à l'article 1880 du Code civil, l'emprunteur est tenu de veiller à la garde et à la conservation de la chose prêtée. Il ne peut s'en servir qu'à l'usage déterminé par la convention.
- l'emprunteur s'engage à prendre toutes les précautions requises pour conserver dans leur état les œuvres prêtées.
- l'emprunteur est tenu de veiller à ce que les mesures de sécurité contre le vol et le vandalisme soient prises.
- les œuvres doivent être garanties par des mesures de sécurité : surveillance permanente des salles pendant les heures d'exposition et alarme de nuit.

c) Assurances - Transport :

Assurances :

- les frais d'assurances sont à la charge de l'emprunteur,
- les œuvres sont assurées clou à clou sur les bases des valeurs figurant sur l'état descriptif contradictoire ci-annexé, soit pour une valeur totale de 406 300 € (pour les 70 œuvres).

Transport :

- les frais de transport des œuvres, retirées chez les divers prêteurs et chez le sculpteur, sont pris en charge par l'emprunteur.
- le transport s'effectue par une entreprise spécialisée (la Société Agêt, transporteur des Musées Nationaux et des Grandes Expositions, domiciliée à Marseille), en marché avec la Ville de Cannes.

d) Prix de la mise à disposition :

Le prêteur met à disposition de la Ville de Cannes, à titre gratuit,

- pour la durée de l'exposition du 5 juillet au dimanche 30 novembre 2008 et 9 jours pour le montage et le démontage.
 - 70 sculptures (dont la liste est jointe au présent contrat).
- Les œuvres doivent être impérativement livrées à Cannes, au plus tard le samedi 28 juin 2008.

e) Identification de l'état des pièces :

Un état descriptif est effectué par les cocontractants au départ et à l'arrivée des œuvres pour la Ville de Cannes, par le transporteur, M. Roland Agêt, le gérant de la Société Léon AGET, domiciliée à Marseille. Il en est de même pour le retour.

ARTICLE 6 : PUBLICATIONS

En complément au catalogue, la Ville réalise :

- Une affiche: 120 x 80 cm (10 exemplaires seront donnés gratuitement à l'artiste),
- Une affiche : 40 x 60 cm (300 exemplaires seront donnés gratuitement à l'artiste qui se propose d'en distribuer 200 exemplaires à Paris),
- Une série de kakémonos (qui sera installée dans les grands axes de la Ville).

ARTICLE 7 : RELATIONS AVEC LA PRESSE

Un dossier de presse est réalisé par l'emprunteur, en charge des relations avec la presse. Cette mission est assurée par une attachée de presse des Musées Nationaux. Le dossier est envoyé à plus de 300 journalistes nationaux et européens.

Une revue de presse est réalisée par l'attachée de presse à la fin de l'exposition, sous le contrôle du Centre d'Art La Malmaison. Un exemplaire sera remis au sculpteur.

ARTICLE 8 : DROITS D'AUTEUR

Les droits d'auteur correspondant aux droits de reproduction relatifs à l'édition des affiches, des cartes postales, des cartons d'invitation, du catalogue, du site Internet de la Ville et divers imprimés relatifs à l'exposition sont cédés gratuitement à la Ville de Cannes.

La mention Antonio Saint Sylvestre copyright est intégrée sur tous les supports réalisés.

ARTICLE 9 : PLAN DE COMMUNICATION

Le prêteur s'engage à accepter l'utilisation pour la presse à titre gratuit de visuels des œuvres correspondant à cette exposition.

Le Ville s'engage à promouvoir l'exposition (achat d'espaces publicitaires, médiation).

ARTICLE 10 : APPLICATION DU CONTRAT

Le présent contrat est régi par les dispositions des articles 1874 à 1891 du Code Civil pour une période allant du 4 juillet au 30 novembre 2008.

Le prêteur est tenu de signer et de renvoyer dans un délai de sept jours après réception le contrat signé.

ARTICLE 11 : CONTESTATION • COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents dans le ressort juridique du lieu de conclusion du présent contrat.

Fait à CANNES, le
En quatre exemplaires,
Le / /

Le Sculpteur,

Pour la Ville de Cannes,
Le Député-Maire,

Antonio Saint Sylvestre

Bernard BROCHAND

Budget Prévisionnel Exposition "SAINT SILVESTRE "

Au Centre d'Art la Malmaison du 5 Juillet au 30 Novembre 2008

1) Dépenses

Imputation	Objet	Montant
6236	Communication (Budget DAPREP) achat catalogues	20 589,66 €
6247/6257	Transports artistes 4 personnes + journaliste	2 500,00 €
6257	Hébergements 3 chambres d'hôtel 1 nuitée à 100€	300,00 € 250,00 €
6257	Repas 10 à 25,00€ artiste, Journalistes	500,00 €
6042	Reportage	650,00 €
6231	Flyers	5 000,00 €
6238	Insertions Publicitaires (Budget DAPREP)	1 000,00 €
6042	Distribution affiches	6 200,00 €
6042	Attaché de Presse	2 000,00 €
6241	Traduction français/anglais	22 619,00 €
651	Transports d'oeuvres aller/retour 60 sculptures Cannes/Paris Droits d'auteur cédés	
616	Assurance (budget Affaires Juridiques)	3 500,00 €
6188	Encadrement	1 000,00 €
60632	Achat matériel pour exposition	3 500,00 €
6188	Petit matériel cartels, et divers	8 200,00 €
6257	Vernissage - cocktail (700 personnes)	3 500,00 €
6257	Repas après vernissage (50 repas à 50€)	2 500,00 €
61522	Tapis parvis de la Malmaison	1 700,00 €
	Total	85 508,66 €

2) Recettes

Imputation	Objet	Montant
7078	Vente d'ouvrages	8 820,00 €
7062	Droits d'entrées	16 000,00 €

	ŒUVRES APPARTENANT À ANTONIO SAINT SILVESTRE	LEGENDES	ANNÉE	DIMENSIONS	TOTAL VALEUR D'ASSURANCE
1		Jean Baptiste	1995	45x45x45 cm	3 000,00 €
2		Napoléon	1995	140x63x35 cm	5 000,00 €
3		Joséphine	1995	120x63x40 cm	5 000,00 €
4		Navet	2001	107x70x701 cm	5 000,00 €
5		Carotte	2001	150x80x80 cm	5 000,00 €
6		Choux	2001	42x47x47 cm	3 000,00 €
7		Paradis perdu (3pièces)	2002	150x40x42 cm	5 000,00 €
8				25x23x40 cm	
9				42x15x45 cm	
10		La sirène (mobile)	2004	70x20x90 cm	3 000,00 €
11		Poitrine cuite à cœur	2002	50x42x42 cm	3 000,00 €
12		Un bon petit plats	2002	20x30x30 cm	2 000,00 €
13		La mer est pleine de danger	2003	20x37x28 cm	2 000,00 €
14		La grenouille gourmande	2003	20x30x20 cm	2 000,00 €
15		Le bonheur	2004	35x30x30 cm	3 000,00 €
16		La vie est une lutte désespérante n° 5	2003	163x67x120 cm	6 000,00 €
17		Mata Hari (avec collier)	2006	70x40x30 cm	1 600,00 €
18		Madame Butterfly (avec collier)	2006	70x40x30 cm	1 600,00 €
19		Marie- Antoinette (avec collier)	2006	70x40x30 cm	1 600,00 €
20		La vie un long voyage vers....	2004	106 x120x65cm	7 000,00 €
21		Petite Hutu à la récréé	2005	93 cm	5 000,00 €
22		Souris ou caviar	2004	85x45x35 cm	5 000,00 €
23		La naissance d'un génie	2006	175x130x60 cm	6 000,00 €
24		Tsunami, la punition des anges	2006	175x60x92 cm	7 000,00 €
25		Les frères footballeurs	2006	162x65x55 cm	5 000,00 €
26		La naissance d'un Dieu	2006	230x85x65 cm	6 000,00 €
27		Bébé Jésus	2007	160x80x32 cm	8 000,00 €
28	Chaises	Miss Li meilleure ouvrière de l'année	2006	136x40x43 cm	8 000,00 €
29		Le jeu sacré	2007	180x43x40 cm	10 000,00 €
30		Vacances à Venise	2007	170x42x65 cm	10 000,00 €
31		La petite reine du monde	2007	168x40x55 cm	10 000,00 €
32		La petite reine morte	2007	180x50x45 cm	10 000,00 €
33		Cette année le Père Noël vient de Pékin	2007	183x43x50 cm	10 000,00 €
34		Le petit roi Africa	2007	160 x60x55cm	10 000,00 €
35		Ernestito ne casse pas tes jouets	2007	180x52x47 cm	10 000,00 €
36		Alice	2007	180x60x60 cm	10 000,00 €
37		Le coton d'Ouzbékistan	2008	185x53x53 cm	10 000,00 €
38		Les affaires olympiques	2008	190x55x45 cm	10 000,00 €
39		Les frégates	2008	180x50x64 cm	10 000,00 €
40		Sushi baleine	2008	175x52x50 cm	10 000,00 €
41		Miss Indira meilleure ouvrière	2008	180x55x43 cm	10 000,00 €
42	Tableau	Le dernier rhino	1985	180x150 cm	10 000,00 €
43		La petite vendeuse de vertu n° 1		114x50x35 cm	6 000,00 €
44		la petite vendeuse de vertu n° 2		114x50x35 cm	6 000,00 €
45		Alice in fat land	2005	89x100x65 cm	6 000,00 €
46		Enlèvement de l'Europe	2005	150x50x80 cm	6 000,00 €

47		Maïs transgénique poisson carré, poule enrhumée	2006	150x50x65 cm	6 000,00 €
48		L'ange de l'apocalypse	2006	70x50x30 cm	5 000,00 €
49		Les enfants du Président (2 pièces)	2004	70x38x35 cm	8 000,00 €
50		Mobile N° 1 Economisant l'eau	2006	150x150x150cm	5 000,00 €
51		Mobile N° 2 L'histoire du maïs	2006	150x150x150cm	5 000,00 €
52		Mobile N° 3 Les insupportables	2006	150x150x150cm	5 000,00 €
53		Mobile N° 4 Parfois des anges perdent les ailes	2006	150x150x150cm	5 000,00 €
				TOTAL	316 800,00 €

Noms des collectionneurs		Dimensions	Année	Légendes	Valeur assurance
Mme Martine BERCOVY 32, Rue Vaugelas 75015 PARIS	1	60 cm		Choux avec lézard	3 000,00 €
M.Olivier MENESTRIER 93 Avenue Philippe Auguste 75011 PARIS	2	75 cm		Buste n°1	1 000,00 €
M.Olivier MENESTRIER "		75 cm		Buste n° 2	1 000,00 €
M.Olivier MENESTRIER		195 cm		Grand oiseau	5 000,00 €
Mme M. RIES 10, Rue Git le Cœur 75006 PARIS	3	172x130 cm		La chasse Ratée (grand oiseau)	4 000,00 €
M Antoine MARCELLI Cabinet SM2A 98, Avenue St Mandé 75012 PARIS	4	91x60x35 cm	2005	La petite Vendeuse de Rareté	5 000,00 €
M. MARCELLI		180 cm		La vie est une lutte désespérante n° 1 (grand oiseau)	4 000,00 €
Mme Lelia MORDOCH 2, Rue Dupuytren 75006 PARIS	5	163x43x43 cm	2002	La vie est une lutte désespérante n° 3 (grand oiseau)	6 000,00 €
Mme Daphne BEHM WILLIAM 25, Rue Saint Pierre 28000 CHARTRES	6	185x47x42 cm	2002	La vie est une lutte désespérante n° 2 (oiseau avec lézard)	4 000,00 €
" "		90x44x55	2006	Saint Cœur	5 000,00 €
Monsieur Eric POTTIER 197, Avenue Achille Pereti 92200 NEUILLY SUR SEINE	7	120x60x50x cm	2006	Libéré le fils du toit du monde	10 000,00 €
Monsieur José MIJAN 13 Boulevard Raspail 75007 PARIS TEL : 01 42 22 38 76	8	225x150x73 cm	2005	Le dragon attaque le Monde	6 000,00 €
Monsieur Luis Marcel Musée L'Art en Marche" 9, Avenue du 8 mai 1945 - 03120 LA PALISSE TEL : 04 70 99 21 78	9	200x120x120 cm	2000	On serait mieux chez nous (chien au cirque)ou le chien du cirque Portugais	15 000,00 €
Monsieur et Madame PLATHEY 40, Rue Curial 75019 PARIS TEL : 01 40 35 11 29	10	180x60x100cm	2002	La vie est une lutte désespérante N° 4 (grand oiseau rose avec dragon)Le mangeur de dragon	1 500,00 €
Madame Josette RISPAL 4 bis, Rue Malar-75007 PARIS TEL : 01 45 50 27 34	11	80x75x75 cm	1998	La table d'abondance	4 000,00 €

Direction des Affaires
Culturelles
Service Grandes Expositions
Centre d'Art la Malmaison

Liste oeuvres prêtées par
Collectionneurs

117/06/2008

Monsieur CHAPERON 8 Rue Perronet 75007 - PARIS Tel : 01 45 49 91 60	12	200 x 100 cm		Oiseau avec grenouille • le grenouiller	10 000,00 €
Monsieur Alain BOSCH 6 Rue des Richards 92260 FONTENAY AUX ROSES TEL : 06 12 08 94 35	13	110 x100x50cm	2006	Enjeux Olympiques	5 000,00 €
			TOTAL.		89 500,00 €

**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION DE
SCULPTURES DE CERAMIQUES DE STEFAN SZCZESNY**

(du 11 juillet au 28 septembre 2008)

Dans le cadre de l'ouverture au public de la Villa Domergue, la Ville de Cannes propose d'exposer, dans les jardins de la Villa, une trentaine de sculptures de Stefan Szczesny du 11 juillet au 28 septembre 2008,

C'est pourquoi, entre :

La Ville de Cannes, représentée par son Député-maire, Monsieur Bernard BROCHAND, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2008, ci-après dénommée « la Ville », d'une part,

Et:

Monsieur Stefan SZCZESNY, atelier Factory « 20 espace des Lices », 7 rue Louis Blanc, 83990 Saint Tropez, ci-après désigné « le prêteur »,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Dans le cadre de l'ouverture au public de la Villa Domergue, du 11 juillet au 28 septembre 2008, la Ville de Cannes propose d'exposer dans les jardins de la Villa trente sculptures récentes en céramiques de Stefan Szczesny.

ARTICLE 2 : COMMISSARIAT DE L'EXPOSITION

Le commissariat de l'exposition est assuré par Monsieur Frédéric Ballester, directeur du Centre d'Art La Malmaison.

Il a également la responsabilité d'organiser la charte graphique de l'exposition mais aussi, du carton d'invitation, de l'affiche et du kakémono.

ARTICLE 3 : VERNISSAGE

5000 cartons d'invitations sont réalisés et envoyés par la ville (200 cartons sont à disposition de l'artiste).

Le vernissage a lieu le jeudi 10 juillet 2008 à 18h30 et sera à la charge de la Ville.

Il est suivi d'un dîner auquel le sculpteur pourra inviter 10 personnes.

ARTICLE 4 : CONDITION DU PRET D'ŒUVRES

a) Descriptif du prêt d'œuvres :

Le sculpteur s'engage à mettre à disposition de la Ville 30 sculptures (dont la liste est jointe au présent contrat, le nombre d'œuvres peut faire l'objet de modification jusqu'au montage de l'exposition).

b) Conservation - Sécurité des œuvres :

- conformément à l'article 1880 du Code civil, l'emprunteur est tenu de veiller à la garde et à la conservation de la chose prêtée. Il ne peut s'en servir qu'à l'usage déterminé par la convention.
- l'emprunteur s'engage à prendre toutes les précautions requises pour conserver dans leur état les œuvres prêtées.
- l'emprunteur est tenu de veiller à ce que les mesures de sécurité contre le vol et le vandalisme soient prises.
- les œuvres doivent être garanties par des mesures de sécurité : surveillance permanente des salles pendant les heures d'exposition et alarme de nuit.

c) Assurances - Transport :

Assurances :

- les frais d'assurances sont à la charge de l'emprunteur,
- les œuvres sont assurées clou à clou sur les bases des valeurs figurant sur l'état descriptif contradictoire ci-annexé, soit pour une valeur totale de 213 920 €

Transport :

- les frais de transport des œuvres, retirées chez les divers prêteurs et chez le sculpteur, sont pris en charge par l'emprunteur.
- le transport s'effectue par une entreprise spécialisée (la Société Aget, transporteur des Musées Nationaux et des Grandes Expositions, domiciliée à Marseille), en marché avec la Ville de Cannes.

d) Prix de la mise à disposition :

Le prêteur met à disposition de la Ville de Cannes, à titre gratuit,

- pour la durée de l'exposition du 11 juillet au dimanche 28 septembre 2008 et 9 jours pour le montage et le démontage.
- 30 sculptures (dont la liste est jointe au présent contrat).

Les œuvres doivent être impérativement livrées à Cannes, au plus tard le samedi 3 juillet 2008.

e) Identification de l'état des pièces :

Un état descriptif est effectué par les cocon tractants au départ et à l'arrivée des œuvres pour la ville de Cannes, par le transporteur, M. Roland Aget, gérant de la Société Léon AGET, domiciliée à Marseille. Il en est de même pour le retour.

ARTICLE 5 : RELATIONS AVEC LA PRESSE

Un dossier de presse est réalisé par l'emprunteur, en charge des relations avec la presse. Cette mission est assurée par une attachée de presse des Musées Nationaux. Le dossier est envoyé à plus de 300 journalistes nationaux et européens.

Une revue de presse est réalisée par l'attachée de presse à la fin de l'exposition, sous le contrôle du Centre d'Art La Malmaison. Un exemplaire sera remis à l'artiste.

ARTICLE 6 : DROITS D'AUTEUR

Les droits d'auteur correspondant aux droits de reproduction relatifs à l'édition des affiches, des cartes postales, des cartons d'invitation, du site Internet de la Ville et divers imprimés relatifs à l'exposition sont cédés gratuitement à la Ville de Cannes.

La mention Stefan Szczesny copyright est intégrée sur tous les supports réalisés.

ARTICLE 7 : PLAN DE COMMUNICATION

Le prêteur s'engage à accepter l'utilisation pour la presse à titre gratuit de visuels des œuvres correspondant à cette exposition.

La Ville s'engage à promouvoir l'exposition (achat d'espaces publicitaires, médiation).

ARTICLE 8 : APPLICATION DU CONTRAT

Le présent contrat est régi par les dispositions des articles 1874 à 1891 du Code Civil pour une période allant du 4 juillet au 30 novembre 2008.

Le prêteur est tenu de signer et de renvoyer dans un délai de sept jours après réception le contrat signé.

ARTICLE 9 : CONTESTATION - COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents dans le ressort juridique du lieu de conclusion du présent contrat.

Fait à CANNES, le
En quatre exemplaires,
Le / /

L'Artiste,

Pour la Ville de Cannes,
Le Député-Maire,

Stefan SZCZESNY

Bernard BROCHAND

Budget prévisionnel des expositions organisées à la Villa DOMERGUE

de juillet à septembre 2008

1) Dépenses

Imputation	Objet	
<i>Fonctionnement</i>		
6236	Communication (budget DAPREP)	2 000,00 €
6042	Reportage	500,00 €
6238	Flyers	650,00 €
6238	Distribution affiches	1 000,00 €
616	Assurance (budget affaires juridiques)	1 000,00 €
6042	Concert - Hommage à Olivier Messiaen	4 000,00 €
60632	Petit matériel	500,00 €
6257	Vernissage - cocktail	2 000,00 €
60632	Matériel	3 500,00 €
<i>Investissement</i>		
2184	Chevalets	6 712,44 €
	Total	21 862,44 €

2) Recettes

7062	Droits d'entrées	650,00 €
	Total	650,00 €

